

## Passager d'un deux roues

vendredi, 28 mars 2014

---

### **Pouvoir prendre un [passager](#)**

Pour que l'adolescent prenne un passager sur son [cyclomoteur](#), ou pour que lui-même devienne passager de l'un de ses copains, le certificat de conformité du [véhicule](#) doit mentionner la présence de 2 places assises y compris le conducteur.

La **règlementation** est la suivante :

Le passager d'un cycle ou cyclo à deux roues ne doit pas être âgé de plus de 14 ans.

Le transport de personnes est interdit si le véhicule n'est pas pourvu d'un siège pour le conducteur et d'un siège pour le passager, aménagés de telle sorte que la [visibilité](#) du conducteur soit libre et que la stabilité du véhicule soit assurée.

Sur les véhicules à deux roues est interdit le transport à califourchon devant ou derrière le conducteur sans dispositif spécial (position en amazone).

Le transport d'un passager sur les véhicules à deux roues n'est autorisé que si le passager est placé sur un siège solidement fixé au véhicule, muni soit de courroies d'attaches soit d'une poignée et de repose pieds.

Pour transporter un enfant de moins de 5 ans, le cyclomoteur doit disposer d'un siège conçu à cet effet et d'un système de retenue ; toutefois, transporter un enfant de moins de 10 ans est fortement déconseillé.

Les mesures doivent être prises pour que les pieds des enfants ne soient pas entraînés entre les parties fixes et les parties mobiles du véhicule et ne se prennent pas entre les rayons des roues.

### **Comportements du passager**

À deux l'attention est émue, l'équilibre, les distances de freinage modifiées. C'est pourquoi le passager doit **lui aussi porter un [casque](#), attaché et à sa taille.**

Le passager d'un cyclomoteur est exposé aux mêmes [risques](#) que les conducteurs. Pourtant, il est souvent moins bien équipé. Il faut donc rappeler que comme le conducteur, le passager doit porter un casque adapté à sa tête (jugulaire réglée et attachée), des vêtements robustes et couvrants (hiver comme été) et des gants.

Souvent, le passager n'ayant pas la même expérience du deux-roues que le conducteur, ne sait pas bien comment se comporter. Lorsqu'il transporte un passager, le conducteur doit donc lui demander de respecter quelques règles de sécurité, avant de prendre la route :

- s'asseoir le plus près possible du conducteur pour bien sentir ses mouvements et se tenir à lui ;
- ne pas poser les pieds par terre à l'arrêt ;
- éviter tout geste brusque et accompagner le conducteur dans les virages.

[Vidéo Prévention Routière](#)

---